



À Mesdames et Messieurs
Les membres du Conseil général
2400 Le Locle

Le Locle, le 11 février 2026

En prévision de la séance du Conseil général du 18 février 2026, nous vous prions de bien vouloir compléter l'ordre du jour comme suit :

6. INTERPELLATIONS

26-601 de M. Gérard Santschi et Mmes Corine Bolay-Mercier, Joëlle Eymann, Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Julia Manzoni, Yasmina Produit, Irina Solomatina, MM. Joël Galvani, Giancono Giallanza, Yasser Ouchrif, Benoît Produit, David Taillard, Cyril Tissot, (PS-Les Verts) : La SPA des Montagnes Neuchâteloises en danger – demande urgente de soutien

Le groupe Socialiste-Les Verts désire interroger le Conseil communal sur la situation extrêmement précaire de la SPA des Montagnes Neuchâteloises.

Début 2025, la SPA a interpellé toutes les communes du haut du canton sur l'urgence d'obtenir la mise en place d'une subvention pérenne afin qu'elle puisse continuer d'assurer sa mission de service public.

Nous voici déjà en 2026 et la situation de la SPA est devenue encore plus préoccupante et urgente. A ce jour, une seule commune a répondu positivement. Pour rappel, la SPA des Montagnes Neuchâteloises est le seul refuge du haut du canton apte à recueillir les chiens. Il fait face à de nombreuses demandes de la part des autorités suite à des abandons, séquestres et autres. Il s'occupe également de la régulation des chats errants (harets) qui doivent être stérilisés sous peine de prolifération apportant un fort risque sanitaire. Ce ne sont là que 2 exemples des nombreuses missions dévolues à la SPA, qui en assume les frais la plupart du temps (soins, nourriture, etc.). Il s'agit pourtant de prestations essentielles à la population. Il s'agit ici de nécessité tant sanitaire que sociale et les villes et villages doivent assumer leur part de responsabilités. Il est aberrant de se reposer sur des associations de bénévoles qui se chargent eux-mêmes de rémunérer leurs professionnels pour des missions de service public.

Nous demandons donc au Conseil communal où en est la réflexion pour la mise en place d'une solution pérenne pour la SPA et nous demandons également l'octroi d'une subvention urgente immédiate pour 2026 qui permette à la SPA de subvenir aux urgences et corresponde, ou s'approche, de la clé de répartition

proposée aux communes. Cette subvention devrait être ensuite reconduite annuellement tant qu'une solution pérenne ne sera pas mise en place.

- 26-602 de Mme Corine Bolay-Mercier et Mmes Joëlle Eymann, Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Julia Manzoni, Yasmina Produit, Irina Solomatina, MM. Joël Galvani, Giancono Giallanza, Yasser Ouchrif, Benoît Produit, Gérard Santschi, David Taillard, Cyril Tissot, (PS-Les Verts) : Capitale culturelle 2027 : Le Locle, acteur ou figurant ?

Le groupe Socialiste-Les Verts interpelle le Conseil communal au sujet de sa volonté concernant l'inscription de notre ville dans l'agenda de la Capitale culturelle 2027.

Capitale culturelle, cela signifie des milliers de visiteurs arrivant dans la région, curieux, enthousiastes et prêts à assister aux nombreuses manifestations prévues à La Chaux-de-Fonds. Autant dire qu'ils ne viendront pas uniquement avec un programme culturel sous le bras, mais aussi avec un estomac, un appareil photo et, parfois, une valise à poser quelque part.

Ces visiteurs seront donc probablement intéressés à découvrir d'autres lieux — pour peu qu'on leur donne envie de le faire. Notre ville ne manque pas d'atouts. Des musées d'exception, d'excellents restaurants, de magnifiques balades le long du Doubs... bref, de quoi séduire. Mais encore faut-il les mettre en lumière !

À vrai dire, nous peinons aujourd'hui à comprendre quelles sont les intentions du Conseil communal face à la Capitale culturelle 2027. Existe-t-il une réelle volonté de l'exécutif d'attirer des visiteurs au Locle ? Des idées ont-elles été définies, des pistes ont-elles été explorées ? Un budget est-il prévu pour valoriser nos atouts touristiques ? Nos musées auront-ils droit à un agenda spécial ou devront-ils compter sur la chance et le bouche-à-oreille ? Une collaboration renforcée avec le comité de la Capitale culturelle, les musées et les institutions culturelles de La Chaux-de-Fonds est-elle envisagée ?

Pour notre groupe, il serait dommage que notre ville reste sur le pas de la porte et il nous paraît donc indispensable que Le Locle se positionne de manière proactive — et, tant qu'à faire, avec enthousiasme !

- 26-603 de M. Cyril Tissot et Mmes Corine Bolay-Mercier, Joëlle Eymann, Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Julia Manzoni, Yasmina Produit, Irina Solomatina, MM. Joël Galvani, Giancono Giallanza, Yasser Ouchrif, Benoît Produit, Gérard Santschi, David Taillard, (PS-Les Verts) : Hôtellerie et restauration

La situation de l'hôtellerie et de la restauration est très préoccupante dans notre ville, notamment dans des lieux liés à la Commune. L'emblématique Hôtel de la Fleur de Lis est actuellement fermé, et les conditions d'accueil sont souvent décrites comme insatisfaisantes dans les établissements des Rives du Doubs et de la piscine/patinoire (en tous les cas avant le changement de tenancier). Et actuellement le Casino est fermé, après une faillite. La Ville est financièrement engagée dans le premier cas et est propriétaire des autres établissements. L'image de la Commune en pâtit donc aussi singulièrement.

Nous souhaitons savoir comment le Conseil communal évalue la situation de ces établissements. Nous souhaitons également l'inciter à user de tous les moyens en son pouvoir pour permettre ou améliorer l'accueil dans ces lieux et donc entendre s'il envisage d'agir en ce sens d'une manière ou d'une autre.

26-604 de M. Vivian Bologna et Mmes Céline Dupraz, Anne-Lise Debets, MM. Cyprien Baba, Lobsang Blanchard, Gabriel Mounchemie, Joseph Alima, (POP) : Fin du déneigement des parcelles privées par la voirie : qui est gagnant dans l'histoire ? Jusqu'à cette année, le service de la voirie communale assure le déneigement de certaines parcelles privées, contre le paiement par les propriétaires concernés du temps nécessaires à la tâche. Cette pratique présente un caractère à la fois pragmatique et écologique, dans la mesure où les véhicules communaux empruntent de toute manière les voies desservant les biens-fonds concernés et procèdent ainsi au déneigement des accès aux immeubles et aux garages sans déplacement supplémentaire.

Or, récemment, les citoyennes et citoyens loclois bénéficiant de ce service ont été informés par courrier que celui-ci serait supprimé dès la saison 2026-2027 et qu'il leur appartiendrait désormais de mandater une entreprise privée. À ce titre, le Conseil communal peut-il nous renseigner sur les éléments suivants :

- Le nombre de parcelles actuellement concernées par ce service ;
- Le temps de travail nécessaire au déneigement de ces parcelles privées ;
- Le montant annuel que ce service génère pour la commune ;
- Les considérations financières et politiques qui ont amené à ce changement de pratique.

Notre groupe s'interroge sur la pertinence d'une telle décision. En effet, le recours simultané à plusieurs entreprises privées est susceptible d'engendrer une surcharge du trafic, alors même que les conditions hivernales rendent déjà la circulation plus délicate. De surcroît, la multiplication des déplacements au sein de la commune soulève des interrogations légitimes d'un point de vue environnemental.

- Le Conseil communal peut-il nous confirmer que ces impacts ont été évalués et pris en considération dans sa décision ?

Enfin, nous avons été surpris de constater que la cheffe du dicastère de la voirie promouvait, dans le courrier adressé aux personnes concernées, l'entreprise individuelle d'un membre de sa famille.

- Dès lors, comment le Conseil communal se positionne-t-il face à ce qui peut s'apparenter à un conflit d'intérêts ?
- En particulier, que pense le Conseil communal du fait que ladite entreprise est la seule pour laquelle la mention « déneigement » apparaît explicitement, tandis que les autres sont désignées uniquement par leurs raisons sociales telle qu'inscrites au registre du commerce (par exemple « entreprise forestière » ou « création et entretien d'espaces verts ») ? Le Conseil communal n'est-il pas d'avis que cette distinction qui peut sembler mineure peut orienter le choix des destinataires au regard des prestations recherchées ?
- De manière générale, quelles mesures a-t-il pris pour que cette nouvelle pratique ne favorise pas une entreprise qui entretient un lien de proximité avec une membre de l'exécutif ?
- Plus globalement, quelles sont les règles en vigueur dans la commune pour éviter ce genre de conflits d'intérêts ?
- Par ailleurs, il semble que d'autres entreprises proposant un service de déneigement et dont le siège social est au Locle ne figurent pas sur la liste établie par le Conseil communal. Ce dernier peut-il nous en expliquer les raisons ?

26-605 de M. Théo Dänzer et Mmes Dominique Breguet, Martine-Eliane Donzé, Bernadette Jaques, Corinne Schaffner, MM. Nicolas Aubert, François Chopard, Gaëtan Dubois, Alexandre Jacot, Alain Krebs, Michel Rosselet, François Schaffner, Vincenzo Trugli, Nicolas Zaugg, Philippe Zbinden (PLR-VL) : Fin du service de déneigement

L'information communiquée par la commune concernant la fin du service de déneigement effectué pour des propriétés privées a suscité plusieurs réactions au sein de la population. Divers habitants nous ont contactés afin de connaître les raisons ayant conduit à la suppression de cette prestation.

Ce service était apprécié et présentait une utilité concrète, notamment durant la période hivernale où les enjeux de sécurité et d'accessibilité sont importants. Il convient également de relever que cette prestation était payante, les propriétaires concernés en assumant le coût. Elle permettait par ailleurs une intervention coordonnée sur des tronçons comprenant à la fois des parties publiques et privées, évitant ainsi la multiplication de passages de véhicules différents et favorisant une organisation rationnelle des opérations.

Au vu de ces éléments, nous demandons au Conseil communal de bien vouloir exposer les motifs ayant conduit à la fin de ce service.

26-606 interpartis (PS-Les Verts par Mme Corine Bolay Mercier, POP par M. Vivian Bologna, PLR-VL par M. Gaëtan Dubois) : Prévention incendie : qu'en est-il dans notre Commune ?

Le drame survenu à Crans-Montana en début d'année a profondément marqué l'ensemble du pays. Le lourd bilan humain de cet incendie demeure bouleversant, et la participation de notre Ville au deuil national témoigne de la solidarité de nos institutions envers les victimes et leurs proches.

Afin de réduire au maximum le risque qu'un tel événement se reproduise, nous souhaitons obtenir des précisions sur les dispositifs actuellement en vigueur en Ville du Locle en matière de prévention incendie.

Nous remercions le Conseil communal de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les processus appliqués dans notre Commune pour les contrôles des établissements publics ainsi que des bâtiments privés ?
- Comment le Conseil communal monitore-t-il le suivi de ces contrôles et veille-t-il au respect de leur périodicité ?
- Quelles mesures sont mises en place pour garantir que les recommandations formulées à l'issue des contrôles soient effectivement mises en œuvre dans les délais impartis ?
- Notre administration dispose-t-elle des ressources humaines et financières nécessaires pour assurer une surveillance adéquate des infrastructures présentes sur le territoire communal ?
- Des établissements considérés comme « à risque » sont-ils recensés sur le territoire de la Commune, et si oui, selon quels critères ?

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le chancelier,
P. Martinelli